

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 07 juillet 2025

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

01 JUILLET 2025

DATE DE PUBLICATION

17 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

**Objet : Festivités –
Manifestation
« Estiv'ânes » – Edition
2025**

Séance du 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Michel DEHAENE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE (MAHAUDEN), Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER.

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Éric DEWULF à Monsieur Michel DEHAENE
Madame Camille SPETEBROOT à Monsieur Stéphane GLORANT
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves COLPAERT

Délibération n°79/101 – 07/2025

Objet de la délibération : Festivités – Manifestation « Estiv'ânes » – Edition 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Exposé des motifs :

La commune organise périodiquement la manifestation Estiv'ânes. Cette nouvelle édition se déroulera le dimanche 14 septembre 2025 au Parc Watine. Celle-ci a pour objet de promouvoir l'emblème de la commune : le baudet.

A cette occasion, différentes animations seront proposées. Asineries et fermes itinérantes seront présentes afin de présenter leurs animaux, de promouvoir l'âne et les animaux de la ferme auprès de la population. De la même manière, des animations seront proposées aux enfants afin de les initier au monde rural et à ses composantes. Cette manifestation réunit également différents exposants en lien avec le milieu agricole et naturel qui mettent en avant notre patrimoine régional et gastronomique et qui proposent des produits à la vente. Enfin, certaines associations communales animeront cette journée et proposeront un point de restauration.

Un budget prévisionnel 15 000 € maximum est prévu. Cette somme comprendra la présence de fermes et d'asinerie avec leurs animaux, les animations en lien avec le monde agricole et le patrimoine local et animalier, la location éventuelle de matériel, les frais de restauration des intervenants et bénévoles, de la sonorisation, les frais divers nécessaires à la bonne organisation d'une telle manifestation.

Les dépenses inhérentes à cet événement seront imputées à l'article 6232 du budget communal.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2025

Objet de la délibération : Festivités – Manifestation « Estiv'ânes » – Edition 2025

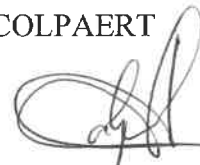
Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide à la majorité avec 23 voix et 4 abstentions (Véronique VANMEENEN, Jimmy MASSON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT) :

- **de prendre acte** de la programmation de 2025 inhérente à cette manifestation ;
- **de dire** que les dépenses seront imputées au compte 6232 ;
- **d'autoriser** Madame le maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

Le Secrétaire de séance,
Yves COLPAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 17 JUL. 2025

Publié ou notifié le 17 JUL. 2025

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

